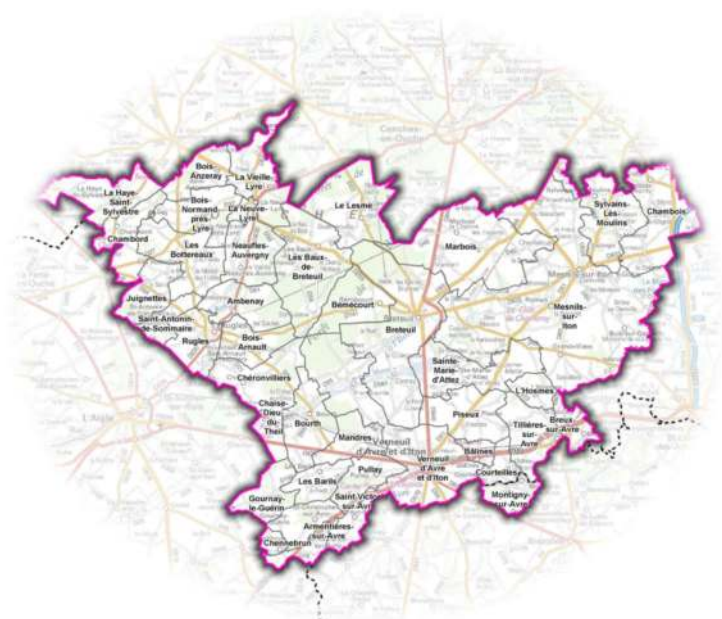




PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Évaluation Environnementale Stratégique

Résumé Non Technique – version arrêt de projet



Dossier
21020005
20/08/2024



réalisé par

Auddicé
environnement
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin

03 27 97 36 39

Plan Climat Air Energie Territorial

Évaluation Environnementale Stratégique



Résumé Non Technique – version arrêt de projet

Interco Normandie Sud Eure

Version	Date	Description
Résumé Non Technique – version arrêt de projet	20/08/2024	Résumé Non Technique

	Nom - Fonction
Rédaction	Coline WALLART-MORY
Validation	Alban BOURCIER

1.1 Contexte

L'INSE s'étend sur 811 km² et se compose de 41 communes : 40 dans l'Eure, 1 dans l'Eure-et-Loir (Montigny-sur-Avre). 9 des 41 communes de l'INSE sont des communes nouvelles créées depuis 2016 :

- La Vieille-Lyre, regroupant Champignolles et la Vieille-Lyre,
- Verneuil-d'Avre-et-d'Iton, regroupant Francheville et Verneuil-sur-Avre,
- Breteuil, regroupant Breteuil, Cintray et La Guéroulde,
- Mesnils-sur-Iton, regroupant Condé-sur-Iton, Damville, Gouville, Le Roncenay-Authenay, Le Sacq, Manthelon, Buis-sur-Damville, Damville, Grandvilliers et Roman,
- Chambois, regroupant Avrilly, Corneuil et Thomer-la-Sôgne,
- Sainte-Marie-d'Attez, regroupant Dame-Marie, Saint-Nicolas-d'Attez et Saint-Ouen-d'Attez,
- Marbois, regroupant Chanteloup, Le Chesne, Les Essarts et Saint-Denis-du-Béhélan,
- Sylvains-lès-Moulins, regroupant Sylvains-lès-Moulins et Villalet,
- Le Lesme, regroupant Guernanville et Sainte-Marguerite-de-l'Autel.

En 2021, année de réalisation de l'Évaluation Environnementale du PCAET, l'INSE compte près de 40 000¹ habitants. Le territoire se caractérise par un tissu urbain peu dense. 37 de ses 41 communes comptent moins de 2000 habitants, dont 32 moins de 1000. Ces 37 communes accueillent environ la moitié de la population intercommunale.

Un peu plus de la moitié des communes (21) compte moins de 500 habitants. Sur les 4 communes les plus peuplées de l'INSE, et qui regroupent environ la moitié de ses habitants, la répartition est en 2018² :

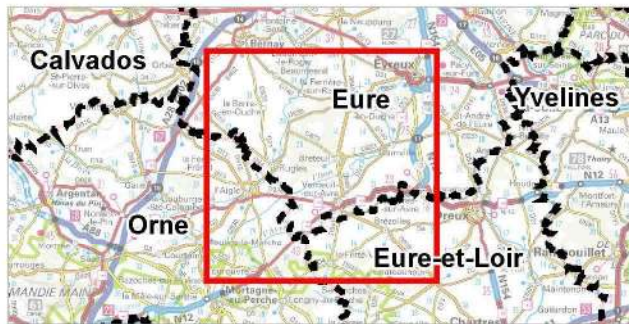
- 2 communes de moins de 5 000 habitants (Rugles : 2 231 habitants – Breteuil : 4 353 habitants) ;
- 2 communes de moins de 10 000 habitants (Mesnils-sur-Iton : 6 126 habitants – Verneuil-d'Avre-et-d'Iton : 7 854 habitants).

La réalisation de l'Évaluation Environnementale Stratégique du PCAET de l'INSE intervient dans un cadre réglementaire et politique. Elle repose sur l'article 188 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 18 août 2015 qui modifie les plans climat énergie territorial (PCET), projets territoriaux axés sur l'énergie et le changement climatique, tels qu'ils étaient définis à l'article L 229-26 du code de l'environnement.

Le Plan Climat Air Energie de l'INSE est conforme au décret d'application n°2016-849 du 26 juin 2016.

¹ 38 516 précisément d'après l'INSEE 2018

² Données de l'INSEE en 2018

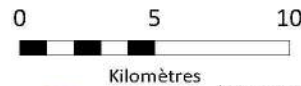


Secteur d'étude

- Communauté de Communes Intercosul Normandie Sud Eure

Limites administratives

- Limite départementale
- Limite communale



1:280 000

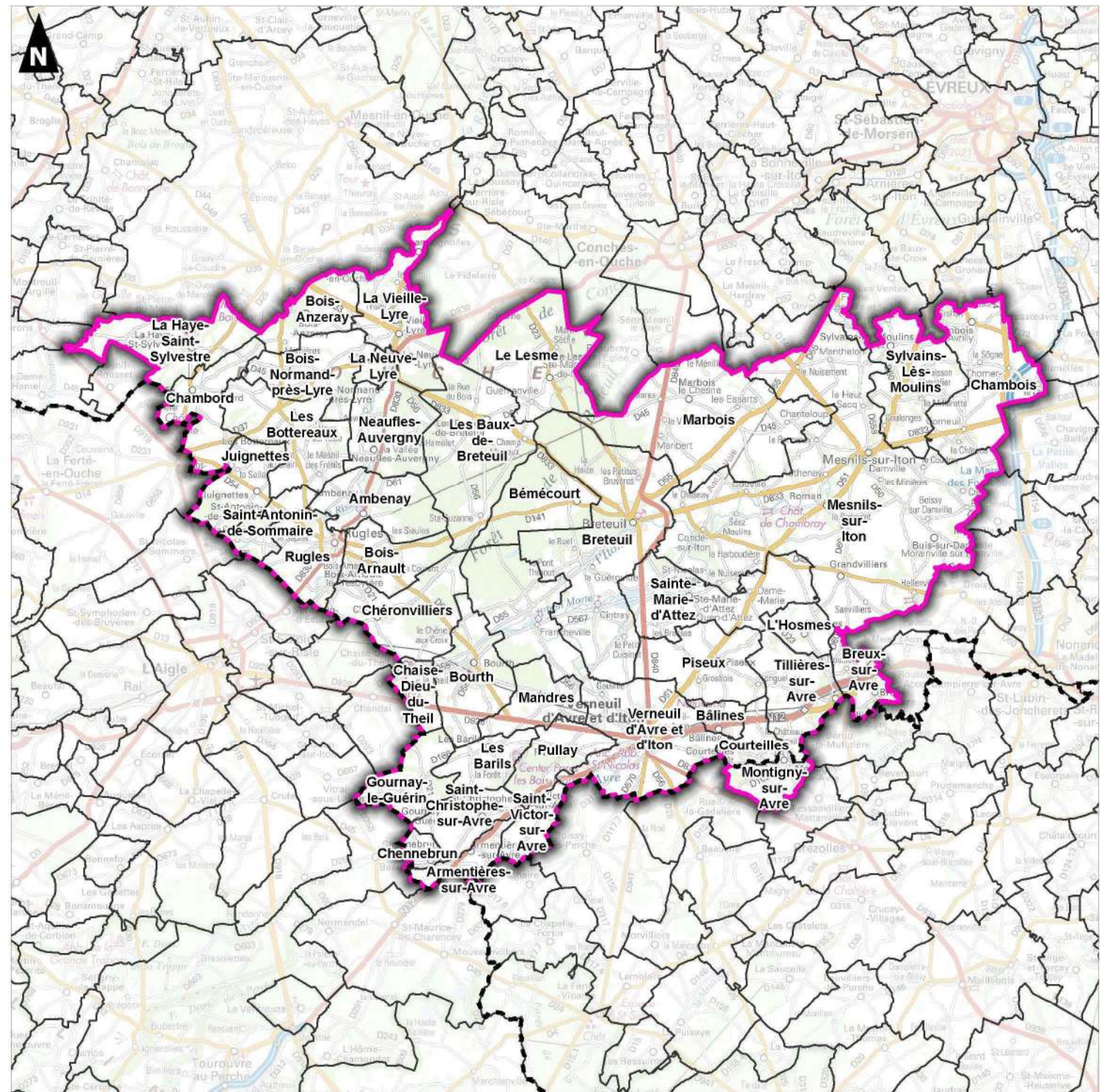
(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

Réalisation : AUDDICE, juillet 2021

Sources de fond de carte : IGN SCAN 250 et SCAN 1000

Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC INTERCO

NORMANDIE SUD EURE - AUDDICE, 2021



1.2 Les points clés du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

1.2.1 Energie

La consommation finale énergétique annuelle du territoire atteint 1 097 GWh en 2014, soit environ 28 MWh par habitant (soit un chiffre légèrement inférieur aux moyennes départementales et nationales, respectivement de 29 MWh/habitant et 35 MWh/habitant).

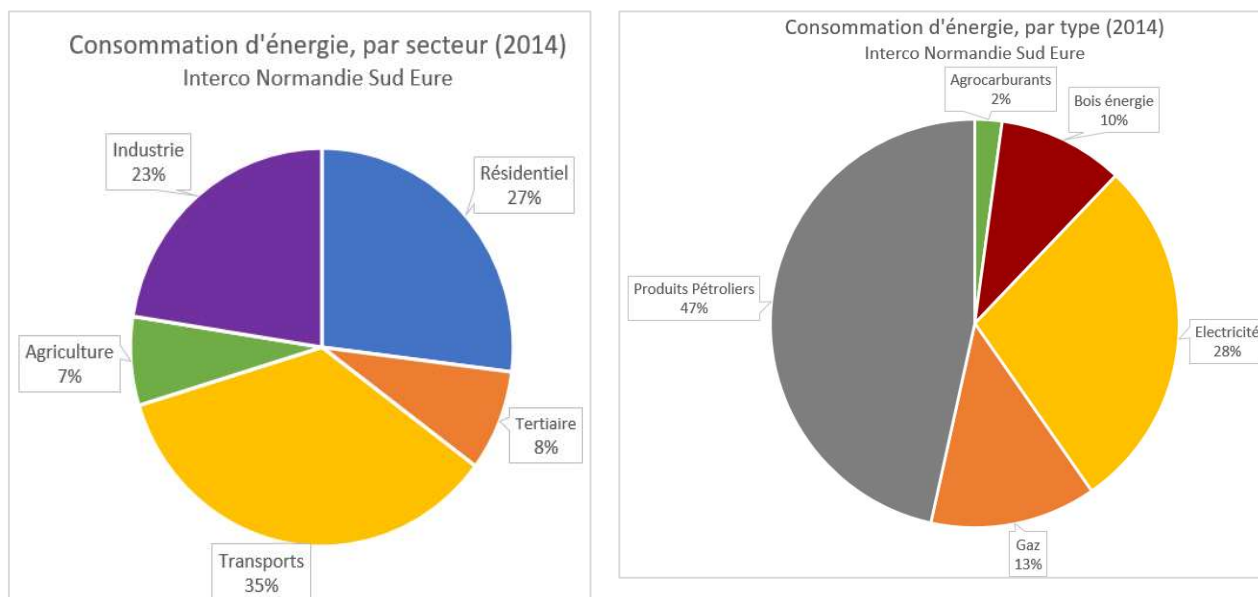


Figure 1. Répartition de la consommation énergétique par secteur et par type d'énergie en 2014 sur le territoire de l'INSE

Les énergies fossiles (produits pétroliers et gaz) couvrent 60% des besoins énergétiques. La consommation d'énergie directe des habitants (résidentiel et mobilité) représente près de 62% des consommations du territoire. La mobilité, le résidentiel et l'industrie sont les trois premiers secteurs en termes de consommation d'énergie, représentant près de 85% des consommations du territoire.

La facture énergétique portée par les ménages est plus élevée que celle des activités économiques, respectivement 79 et 50 millions d'euros / an. À l'échelle du territoire, cela représente donc au total **129 millions d'euros / an**. L'énergie coûte plus de 4 500 €/an aux ménages (logements + mobilité).

Secteur	Consommation (GWHEF/an)	(%)
Résidentiel	296	27
Mobilité	385	35
Tertiaire	90	8
Industrie	247	23
Agriculture	79	7
Total	1 097	

Tableau 1. Répartition de la consommation d'énergie par secteur

La production d'énergie renouvelable (EnR) s'élève à 139 GWh en 2018, soit 12,5% de la consommation finale du territoire.

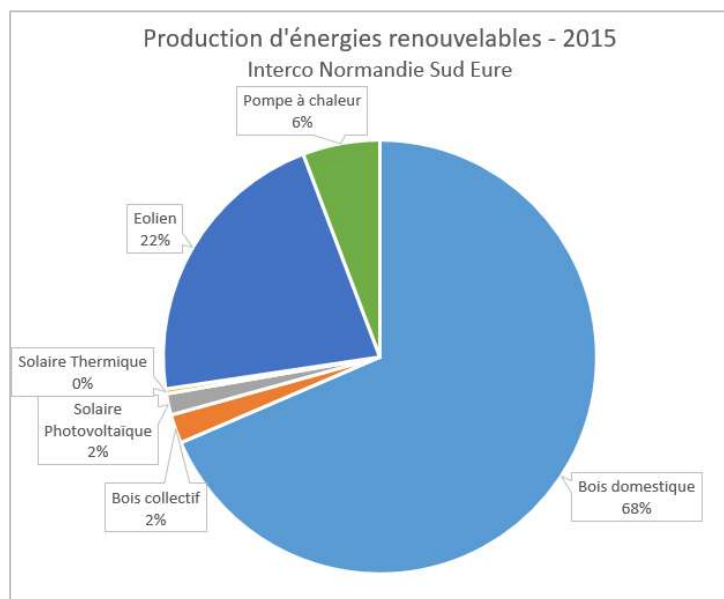


Figure 2. Production d'énergie renouvelable sur le territoire de l'INSE en 2015

1.2.2 Emissions de gaz à effet de serre

Pour faire le bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'INSE, sept gaz à effet de serre (GES) ont été étudiés et leurs émissions sont exprimées en tonnes d'équivalent CO₂.

Ainsi, chaque année, le territoire émet directement l'équivalent de 290 000 tonnes de CO₂, en ne comptant que les émissions directes (approche inventaire). La première source d'émissions est **l'agriculture** avec 35% des émissions, suivie de près par le **transport routier** avec 39% de ces émissions. Les autres activités les plus émettrices sont le **résidentiel** (13%) et le secteur de **l'industrie** (13%).

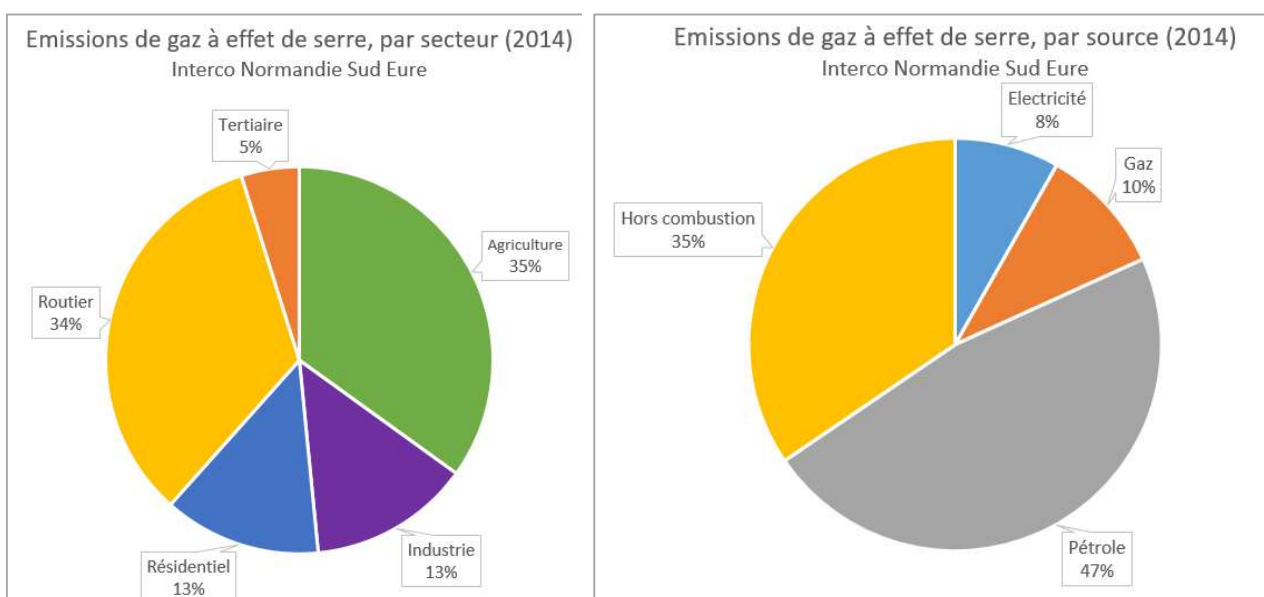


Figure 3. Répartition des émissions de GES par secteur et par type d'énergie en 2014 sur le territoire de l'INSE

1.2.3 Séquestration du carbone

La biomasse (en forêt principalement) et les sols agricoles du territoire permettent de séquestrer du carbone. En revanche, les changements d'affectation des terres peuvent quant à eux entraîner des émissions de carbone. Ce secteur est appelé UTCAF (utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie). La différence entre les séquestrations et les émissions est calculée en estimant :

- Les stocks de carbone en place, tant pour la biomasse aérienne (forêts et haies) que pour les sols de toutes les catégories d'occupation du sol (cultures, forêts, prairies, espaces artificialisés, espaces verts, milieux humides) ;
- Les surfaces d'occupation du sol et de changements d'occupation du sol pour ces différentes catégories.

Sur le territoire de l'INSE, le bilan annuel de ces flux donne un puits net de 90,5 kt CO₂/an, soit l'équivalent de 31% des émissions annuelles de GES du territoire.

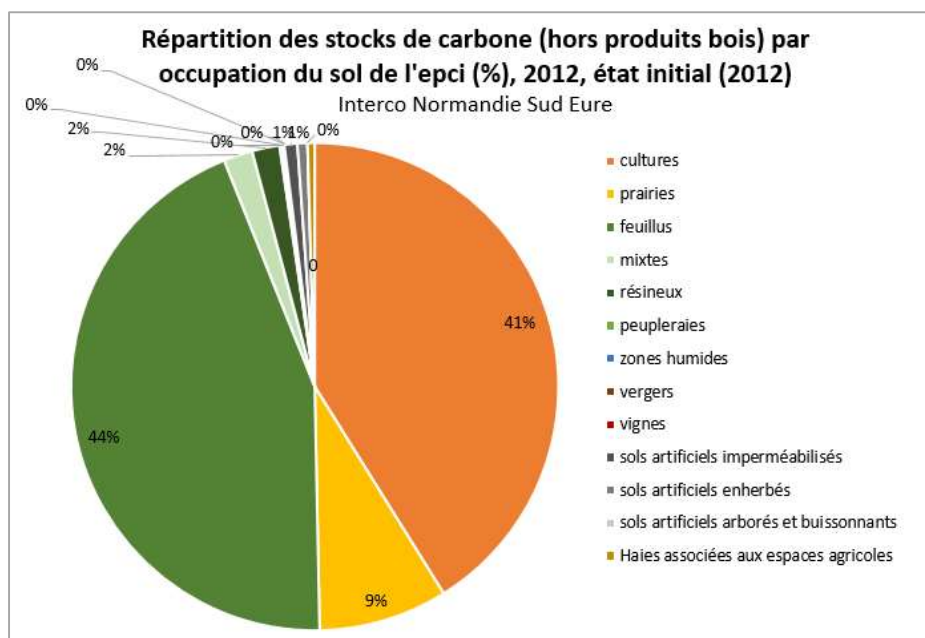


Figure 4. Répartition de la séquestration de carbone en 2012 sur le territoire de l'INSE

1.2.4 Adaptation au changement climatique

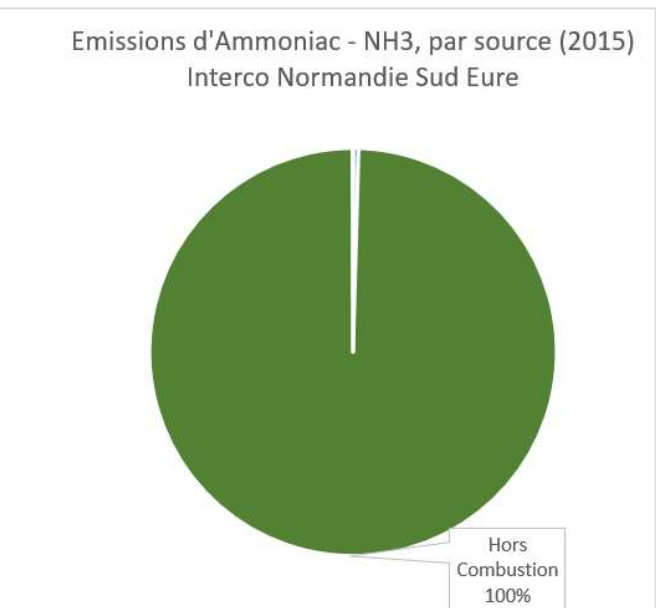
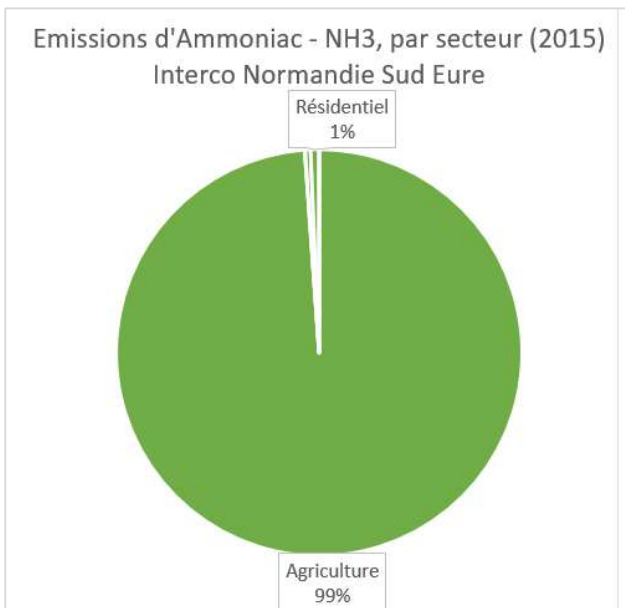
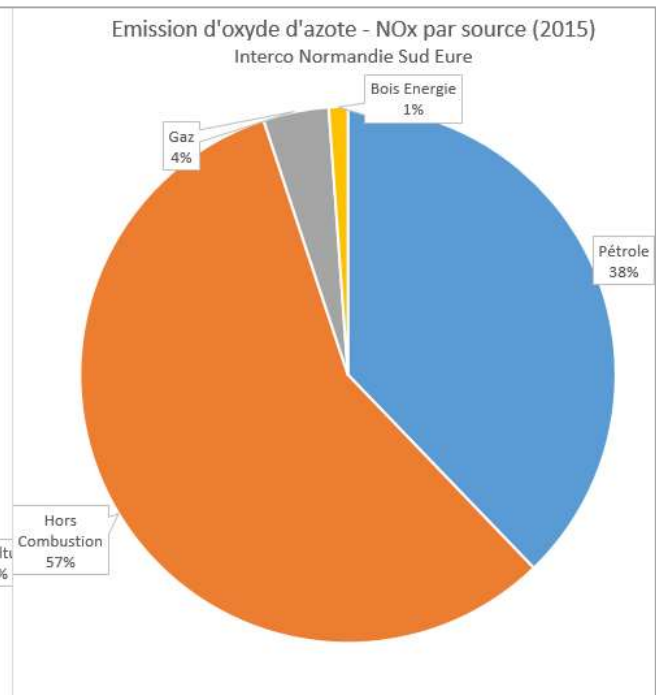
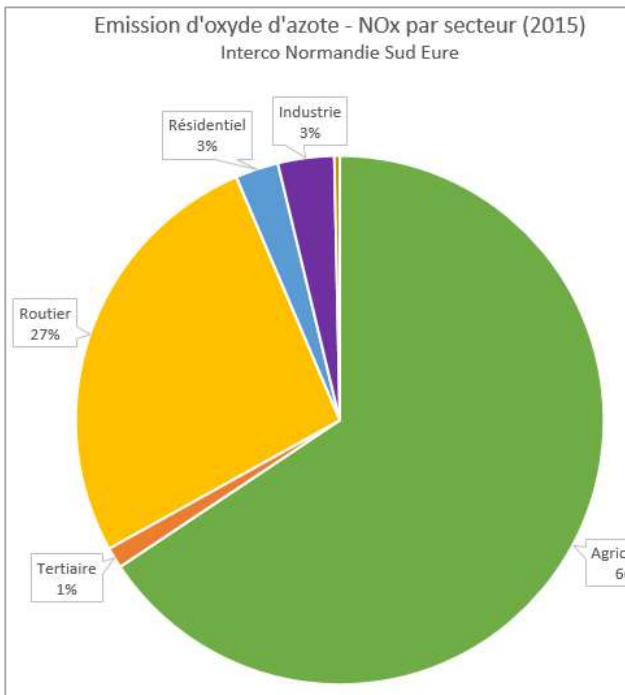
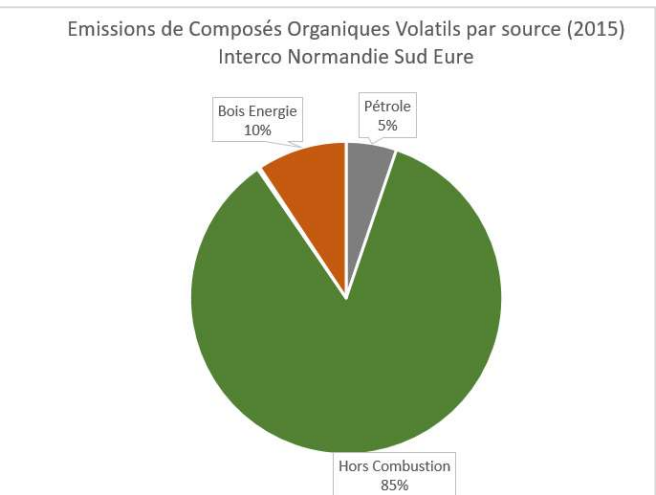
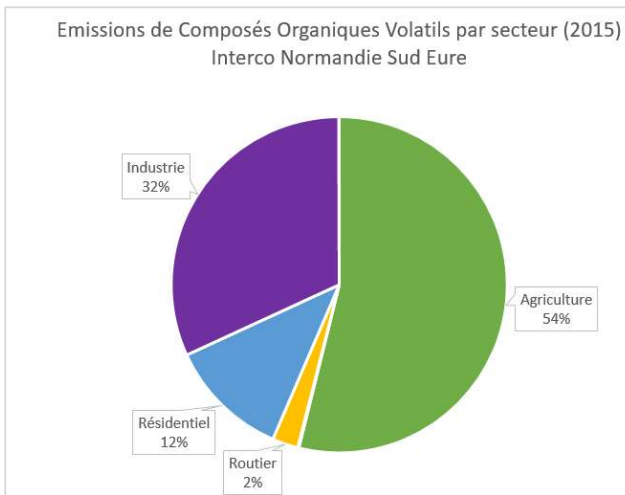
Les principales vulnérabilités aux risques climatiques du territoire sont les inondations, les mouvements de terrain, les sécheresses et les vagues de chaleur. De plus, le changement climatique peut entraîner des conséquences négatives sur la ressource en eau : raréfaction et pollution. Ces enjeux doivent être pris en compte dans l'aménagement du territoire, notamment dans les réflexions sur l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. En effet, la consommation du foncier agricole et des espaces naturels contribue, entre autres, aux phénomènes d'inondation et d'îlots de chaleur.

1.2.5 Émissions de polluants atmosphériques

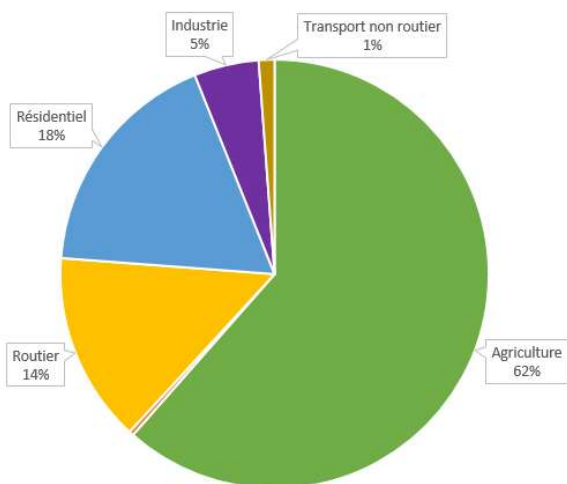
Les polluants atmosphériques et les GES sont en grande partie issus de sources communes, notamment la combustion des énergies fossiles et de combustibles issus de la biomasse, pour les transports et la production de chaleur. Par conséquent, ces deux problématiques sont étroitement liées en termes d'actions publiques.

Sur le territoire, les principales sources d'émissions polluantes sont :

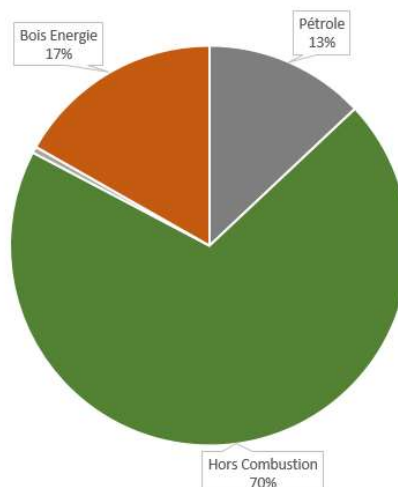
- Pour les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM), les secteurs de l'agriculture et de l'industrie sont les principaux contributeurs.
- Pour les oxydes d'azote (NOx), l'agriculture avec l'utilisation d'engrais azotés notamment.
- Pour l'ammoniac (NH₃), le secteur agricole.
- Pour les particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}), l'agriculture (du fait des labours, des épandages) et le résidentiel du fait notamment de la combustion du bois.
- Pour le dioxyde de soufre (SO₂), les secteurs résidentiel et tertiaire.



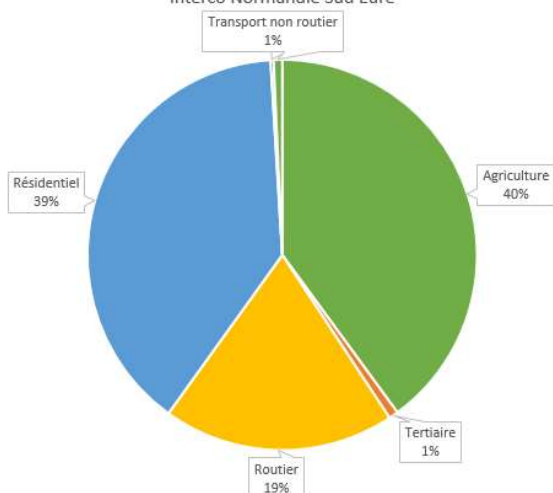
Emissions de particules fines PM 10, par secteur (2015)
Interco Normandie Sud Eure



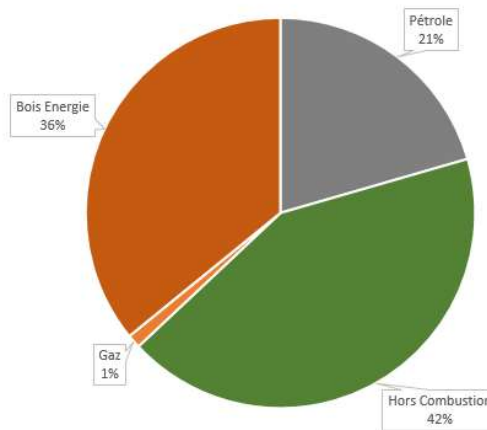
Emissions de particules fines PM10, par source (2015)
Interco Normandie Sud Eure



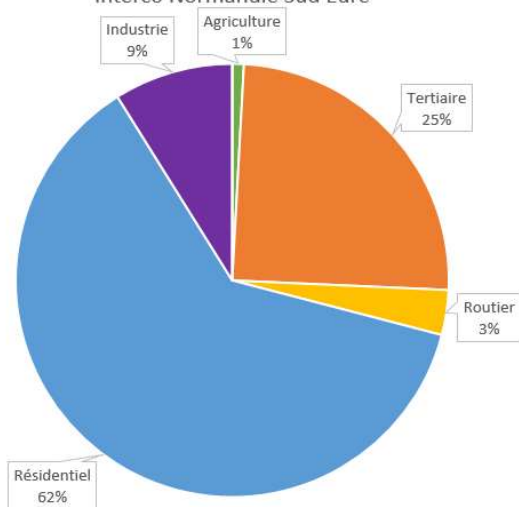
Emissions de particules fines PM2,5 par secteur (2015)
Interco Normandie Sud Eure



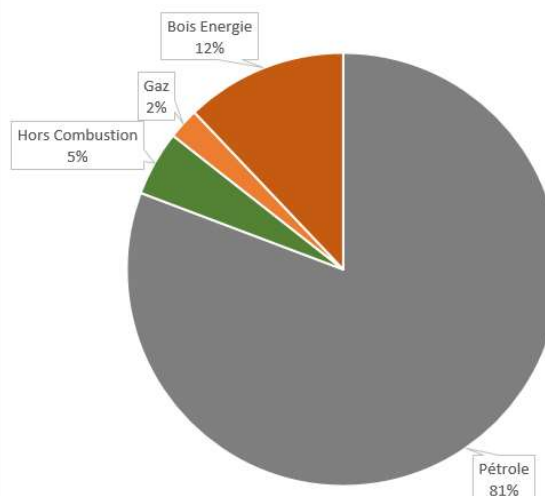
Emissions de particules fines PM2,5 par source (2015)
Interco Normandie Sud Eure



Emissions de dioxyde de soufre - SO2, par secteur (2015)
Interco Normandie Sud Eure



Emissions de dioxyde de soufre - SO2, par source (2015)
Interco Normandie Sud Eure



■ Etat initial de l'Environnement

L'Etat initial de l'Environnement a permis d'identifier les enjeux environnementaux liés au Plan Climat Air Energie Territorial, et l'intérêt environnemental d'agir sur les 6 thématiques (gaz à effet de serre, pollution de l'air, consommation énergétique, énergies renouvelables, vulnérabilité, stockage carbone).

Perspectives d'évolution	Enjeux environnementaux pour le PCAET
Caractéristiques géomorphologiques	<p>Atténuer les effets du changement climatique en préservant les éléments du paysage et en maîtrisant les risques de ruissellement.</p> <p>Maintenir le rechargement des nappes souterraines tout en évitant les pollutions, donc réduire le rythme d'artificialisation.</p>
Ressource en eau	<p>Préserver la qualité des eaux de surface, des eaux souterraines et les zones humides à travers la réalisation de travaux d'assainissement (stations d'épuration et dispositifs individuels d'assainissement).</p> <p>Préserver et garantir la qualité de disponibilité de la ressource en eau par la mise en œuvre de solutions curatives (stations de traitement) et préventives (plan d'action sur les Aires d'Alimentation de Captages (AAC)).</p> <p>Gérer la problématique ruissellements/inondations par la gestion du pluvial à la parcelle.</p> <p>Valoriser les continuités écologiques et préserver la biodiversité des cours d'eau.</p>
Caractéristiques climatiques et énergétiques	<p>Développer les actions d'atténuation du changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les émissions de gaz à effet de serre, • Réduire les consommations énergétiques, • Développer les énergies renouvelables et de récupération (gisements en méthanisation, solaire, biomasse), • Préserver les puits de carbone : forêts, zones humides, prairies, pratiques agricoles, arrêt de l'artificialisation des sols... <p>Développer les actions d'adaptation au changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver et renforcer la biodiversité locale, l'aménagement durable du territoire, les pratiques de gestion différenciée, ... • Adapter les pratiques agricoles : lutte contre l'érosion, agroforesterie, couverture des sols, non labour, essences adaptées, réduction des intrants ... • Assurer une gestion durable des boisements, • Prévenir les effets d'îlots de chaleur urbains dans les projets d'aménagement.

Perspectives d'évolution	Enjeux environnementaux pour le PCAET
	<p>Réduire la consommation d'énergie pour limiter l'impact social et environnemental de la hausse du prix de l'énergie.</p> <p>Augmenter la production d'énergies renouvelables pour améliorer l'autonomie du territoire en énergie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les opérations de renouvellement urbain et de lutte contre la précarité énergétique.
Patrimoine naturel	<p>Préserver les espaces à enjeux écologiques majeurs ou forts particulièrement sensibles de leur disparition.</p> <p>Préserver les continuités écologiques et assurer la fonctionnalité écologique des milieux agro-naturels, boisés, ouverts.</p> <p>Maitriser l'artificialisation des sols et préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers.</p> <p>Favoriser la préservation des éléments du patrimoine paysager (haies, talus, mares...).</p> <p>Améliorer la perméabilité écologique des infrastructures et des milieux artificialisés.</p>
Paysage et patrimoine	<p>Préserver les paysages et patrimoines remarquables, les sites protégés, le bâti traditionnel, les formes urbaines identitaires et caractéristiques de l'INSE.</p> <p>Assurer l'intégration paysagère des nouvelles urbanisations pour limiter le cloisonnement paysager, la banalisation et l'appropriation des paysages par les seuls riverains.</p> <p>Veiller à l'intégration du nouveau bâti et aux matériaux employés afin qu'ils soient en cohérence avec le bâti ancien, ainsi qu'à l'environnement proche des éléments remarquables.</p> <p>Anticiper les évolutions du paysage dues au changement climatique, par exemple à travers le choix d'essences locales adaptées.</p>
Risques naturels	<p>Prendre en compte les risques actuellement identifiés en évitant l'exposition des biens et des personnes.</p> <p>Anticiper les effets du changement climatique avec l'aggravation de certains risques (canicules, sécheresse, ...).</p>

Perspectives d'évolution	Enjeux environnementaux pour le PCAET
Risques industriels, pollutions et nuisances	<p>Éviter l'exposition de nouvelles populations aux risques technologiques et à la pollution des sols.</p> <p>Garantir la sécurité des biens et personnes autour des sites ICPE, particulièrement au droit des sites Seveso.</p> <p>Réduire l'exposition de la population aux NO_x et à l'ammoniac en agissant sur les sources d'émissions : chauffage du résidentiel, combustibles pour le transport, intrants et pratiques pour l'agriculture...</p> <p>Développer les alternatives au transport routier pour améliorer la qualité de l'air.</p> <p>Permettre une réduction des épisodes de pollution de l'air.</p> <p>Préserver les habitants des différentes nuisances : déchets, bruit, etc.</p>
Milieu humain	<p>Limiter l'exposition de la population aux pollutions et adapter les aménagements à l'aide de modalités d'exécution adaptées.</p> <p>Limiter le recours à la voiture individuelle pour les déplacements et favoriser le covoiturage.</p> <p>Limiter le besoin en mobilité.</p> <p>Réduire la précarité énergétique des ménages.</p> <p>Diversifier l'agriculture pour une meilleure résilience.</p> <p>Mettre en place des documents d'urbanisme sur tout le territoire pour limiter l'artificialisation des sols agricoles et naturels.</p>

1.3 La construction du PCAET

1.3.1 Stratégie

Dans le but de correspondre à la vision de la majorité des acteurs du territoire, la démarche d'élaboration de la stratégie territoriale du PCAET s'est voulue la plus ascendante possible.

La phase de préfiguration du PCAET a ainsi permis de recueillir les besoins des différents acteurs du territoire grâce à la réalisation d'un atelier de concertation avec les élus en juin 2019 et de rencontres avec les élus et les partenaires de l'INSE durant l'automne 2019 et jusqu'au printemps 2021.

Par la suite, des ateliers de concertation à destination des élus et des partenaires du territoire ont eu lieu courant janvier 2022, suivis entre mi-janvier et mi-mars par un questionnaire à destination de la population adulte et par un questionnaire à destination des jeunes (collégiens et lycéens).

Parallèlement à toutes ces actions, une stratégie territoriale a été élaborée avec les membres de la commission Transition Énergétique. Cette stratégie a pu être complétée et consolidée au fur et à mesure que les différents acteurs ont été amenés à s'exprimer sur leur vision de l'avenir du territoire de l'Interco Normandie Sud Eure.

■ Synthèse des ateliers de concertation

Les ateliers ont permis aux participants de formuler plus de 200 propositions d'action. Le questionnaire adulte a récolté plus de 200 réponses, de même que le questionnaire jeune.

Le bilan de cette démarche a été réalisé par l'INSE27 et détaille plus précisément les apports de cette concertation au projet du PCAET.

■ Proposition d'une ébauche de stratégie

Ces éléments ont donc servi de base à l'élaboration d'une ébauche de stratégie qui a par la suite été complétée à partir des retours des autres acteurs ayant été sollicités dans son élaboration (partenaires, élus et population).

■ Contenu de la stratégie

Axe 1 : Réduire les besoins énergétiques du bâti

Orientation n°1. Accompagner la rénovation du bâti

Orientation n°2. Lutter contre la précarité et le gaspillage énergétique

Orientation n°3. Soutenir la construction de bâtiments peu énergivores

Axe 2 : Développer et favoriser une mobilité durable sur le territoire

Orientation n°4. Encourager le recours à des véhicules plus propres

Orientation n°5. Promouvoir et développer les mobilités douces

Orientation n°6. Encourager et développer les modes de transport partagés

Axe 3 : Agir pour une agriculture durable, raisonnée et de proximité

Orientation n°7. Encourager une agriculture durable et respectueuse de l'environnement

Orientation n°8. Valoriser le travail des professionnels du secteur alimentaire

Orientation n°9. Favoriser le bien manger local et lutter contre le gaspillage alimentaire

Axe 4 : Viser davantage d'autonomie en développant les énergies renouvelables et les filières locales de biomatériaux

Orientation n°10. Développer une offre variée d'énergies renouvelables et locales

Orientation n°11. Développer des filières locales de biomatériaux

Orientation n°12. Maîtriser et coordonner la production et la distribution des énergies et matériaux

Axe 5 : Intensifier l'attractivité du territoire et le rendre dynamique et durable

Orientation n°13. Revitaliser les centres-bourgs en proposant des services de proximité écoresponsables

Orientation n°14. Remettre en valeur certains espaces délaissés et ramener de la nature en ville

Orientation n°15. Communiquer sur les actions mises en œuvre et les solutions existantes

Axe 6 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique en les anticipant

Orientation n°16. Étudier les effets du changement climatique pour les anticiper et s'y adapter

Orientation n°17. Connaître, protéger et favoriser la biodiversité

Orientation n°18. Restaurer et gérer les milieux naturels pour prévenir les risques

■ Objectifs chiffrés

		Objectifs du territoire de l'INSE			
		2026	2029	2030	2050
Objectif de réduction de la consommation d'énergie par rapport à 2014		-16%	-19%	-20%	-57%
Objectif de production d'énergies renouvelables		198 GWh 21% de la consommation	225 GWh 25% de la consommation	235,7 GWh 27% de la consommation	384,5 GWh 81% de la consommation
Objectif de réduction d'émissions de GES par rapport à 2014		-36%	-43%	-45%	-77%
Objectifs de réduction d'émissions de polluants par rapport à 2005	SO ₂	-66%		-77%	
	NO _x	-60%		-69%	
	COVNM	-47%		-52%	
	NH ₃	-8%		-13%	
	PM _{2,5}	-42%		-57%	
Objectif de séquestration d'émissions		49% des émissions en 2026	55% des émissions en 2029	57% des émissions en 2030	135% des émissions en 2050

1.3.2 Le plan d'actions

L'élaboration du plan d'action a nécessité la participation de l'ensemble des acteurs du territoire, afin de construire un document en accord avec la vision de chacun.

Pour cela, l'INSE27 a mis en place plusieurs démarches participatives, différents temps de concertation, depuis janvier 2022 pour communiquer, sensibiliser autour du PCAET et le co-construire avec les élus, les agents, les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire. L'ensemble de ces temps de concertation sont décrits dans le bilan de concertation disponible sur le site internet de l'INSE. Cette co-construction ascendante s'est faite tout au long de la rédaction du PCAET. Elle donne une dimension collective et partagée, et permet que chacun s'approprié le projet.

Le plan d'action est constitué de 32 fiches actions réparties sur les 6 axes stratégiques. Ces fiches actions sont elles-mêmes composées de 72 mesures.

■ AXE 1 - REDUIRE LES BESOINS ENERGETIQUES DU BATI

Action 1-1 – Informer et accompagner techniquement la population et les élus sur les enjeux énergétiques du bâti

Action 1-2 – Maintenir et améliorer l'accompagnement financier pour la rénovation de l'habitat

Action 1-3 – Accompagner la réduction de la pollution lumineuse liée à l'éclairage

Action 1-4 – Engager un programme de construction et de rénovation énergétique des bâtiments du patrimoine public

Action 1-5 – Améliorer les systèmes de régulation de consommations énergétiques dans les bâtiments publics

Action 1-6 – Intégrer les enjeux Climat-Air-Energie dans les documents d'urbanisme

■ AXE 2 - DEVELOPPER ET FAVORISER UNE MOBILITE DURABLE SUR LE TERRITOIRE

Action 2-1 – Promouvoir et encourager les mobilités partagées

Action 2-2 – Encourager le recours à des véhicules et des énergies plus propres

Action 2-3 – Faciliter et soutenir la pratique du vélo

Action 2-4 – Accompagner le changement des habitudes de déplacements

Action 2-5 – Favoriser la mobilité piétonne dans les centres-bourgs et sur l'ensemble du territoire

Action 2-6 – Développer les dispositifs d'organisation du travail permettant de réduire les déplacements en interne

■ AXE 3 - AGIR POUR UNE AGRICULTURE DURABLE, RAISONNÉE ET DE PROXIMITÉ

Action 3-1 – Valoriser le travail des professionnels du secteur agricole

Action 3-2 – Dynamiser et développer la vente et consommation de produits locaux sur le territoire

Action 3-3 – Accompagner et favoriser une production responsable

Action 3-4 – Lutter contre le gaspillage alimentaire

Action 3-5 – Initier un plan alimentaire territorial (PAT)

■ AXE 4 - VISER D'AVANTAGE D'AUTONOMIE EN DÉVELOPPANT LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LES FILIÈRES LOCALES DE BIOMATÉRIAUX

Action 4-1 – Structurer et développer la filière bois (matériaux bois et bois énergie)

Action 4-2 – Accompagner les acteurs du territoire pour le développement de la filière solaire et faire de la collectivité un acteur de son déploiement

Action 4-3 – Développer les unités de production d'énergies renouvelables d'envergure sur le territoire

Action 4-4 – Soutenir et encourager les projets collectifs sur des projets locaux d'énergie

Action 4-5 – Communiquer autour des questions énergétiques et des solutions durables existantes

■ AXE 5 - INTENSIFIER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET LE RENDRE DYNAMIQUE ET DURABLE

Action 5-1 – Renforcer la gestion et le recyclage des déchets

Action 5-2 – Soutenir et valoriser les démarches environnementales des acteurs de l'INSE

Action 5-3 – Engager la collectivité dans une démarche écoresponsable

Action 5-4 – Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance

Action 5-5 Recycler et requalifier les espaces délaissés non valorisés

■ AXE 6 - ADAPTER LE TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN LES ANTICIPANT

Action 6-1 – Adapter les centres bourgs au changement climatique

Action 6-2 – Faire de la collectivité un acteur de la protection et de la sensibilisation de la biodiversité

Action 6-3 – Développer et renforcer la capacité de stockage carbone ainsi que la trame verte du territoire

Action 6-4 – Développer et renforcer la capacité de stockage carbone ainsi que la trame bleue du territoire

Action 6-5 – Réduire la pression exercée sur la ressource en eau

1.3.3 L'analyse environnementale

L'analyse environnementale stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial, grâce aux mesures d'évitement et de réduction, a permis de garantir que les actions proposées auront un moindre impact sur l'environnement, à la fois durant la phase de construction de la stratégie et également durant la construction et la rédaction du plan d'actions.

A ce stade, des incidences potentielles négatives sont envisagées, qui seront à évaluer au cas par cas selon les projets.

Par ailleurs les indicateurs définis permettront de suivre et d'évaluer les mesures du plan d'action ainsi que les différentes mesures d'évitement, de réduction, de compensation voire d'accompagnement du plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial.

Incidences	Types de mesures	Mesures	Actions concernées
Consommation d'espaces agricoles et naturels (emprise foncière, artificialisation)	Evitement	Privilégier la construction dans des espaces déjà artificialisés.	Action 1-4
	Evitement	Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées).	Actions 2-1, 2-3 et 2-5
	Evitement	Éviter de mettre en place des installations d'ENR sur des terrains agricoles ou naturels.	Action 4-3
Détérioration du patrimoine architectural ou des paysages	Evitement	Ne pas utiliser la technique de l'isolation par l'extérieur pour les bâtiments classés ou avec une valeur patrimoniale afin d'éviter de dégrader le paysage	Actions 1-1, 1-2 et 1-4
	Réduction	Veiller à une meilleure intégration possible des installations d'ENR dans le paysage – Les études préalables permettront d'identifier les sites ayant le moindre impact sur le paysage.	Action 4-3
	Evitement	Veiller à éviter l'amoncellement de déchets à proximité des poubelles	Action 5-1
Détérioration de la biodiversité et des milieux naturels	Evitement	Sensibiliser les habitants à la présence potentielle de chiroptères dans leurs bâtiments Évaluer la présence potentielle de chiroptères / oiseaux avant travaux En cas de présence d'individus, maintenir les accès existants Éviter la réalisation de traitements des charpentes et boiseries si présence de chiroptères	Actions 1-1, 1-2 et 1-4
	Compensation	Si la rénovation par l'extérieur est envisagée avec impacts sur les accès aux lieux de nidification, des nichoirs devront être installés afin de compenser la perte des nids et des accès créés pour le passage des chiroptères	

Incidences	Types de mesures	Mesures	Actions concernées
	Réduction	Application des mesures environnementales issues des études d'impacts réalisées lors des projets d'implantation d'ENR	Action 4-3
	Evitement	Développer des infrastructures dans des zones déjà artificialisées	Action 2-3
	Réduction	Application des mesures environnementales issues des études d'impacts réalisées en cas de nouveaux aménagements	
Détérioration de la qualité ou de la quantité d'eau	Evitement	Analyser les rejets régulièrement. Suivre l'optimisation des installations afin d'éviter la pollution des sols et de l'eau. Application des mesures environnementales suite aux études d'impact	Action 4-3
Aggravation des risques naturels, technologiques, des pollutions, et nuisances	Evitement	Dans la mesure du possible, mise en place de détecteurs pour les passages les plus fréquentés	Action 1-3
	Réduction	Application des mesures issues du dossier d'autorisation d'exploiter	Action 4-3
Augmentation du volume de déchets	Réduction	Mettre en œuvre une charte de « chantier vert » ou « chantier propre » afin de favoriser la valorisation des déchets produits lors de la rénovation.	Actions 1-1 et 1-2
	Réduction	Prévoir le recyclage des panneaux lors de leur fin de vie.	Action 4-3
Détérioration de la qualité de l'air	Réduction	Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement. Analyser régulièrement les rejets des installations de méthanisation et suivre leur optimisation afin de réduire au mieux les émissions de polluants dans l'air.	Action 4-3
	Réduction	Promouvoir les modes de chauffage avec des labels de type « flamme verte » (pour le bois-énergie)	Action 4-1
Augmentation de la consommation énergétique	Réduction	Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement.	Action 4-3
	Evitement	Rénover des bâtiments existants.	Action 1-4
Augmentation des émissions de GES	Réduction	Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement.	Action 4-3

Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

1.3.4 Analyse des effets sur le réseau Natura 2000

L'analyse a mis en évidence l'absence d'incidences négatives de la grande majorité des actions du PCAET sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire de l'INSE ou en limite de celle-ci.

Certaines actions sont même positives pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

Toutefois, deux risques d'incidences négatives sont à considérer :

- Une possible **incidence des travaux d'isolation et de rénovation** destinés à améliorer la performance énergétique des bâtiments ou à valoriser le bâti ancien, **sur les chiroptères d'intérêt communautaire** utilisant des gîtes anthropiques (et sur les autres espèces de ce groupe) : fermeture d'accès aux gîtes, dérangement des individus, effets de traitements des charpentes...
- Une possible **incidence de l'implantation d'unités de méthanisation en contexte agricole**, en fonction de leur localisation (en cas d'implantation dans le périmètre d'un site Natura 2000),
- Une possible **incidence de projets éoliens sur les chiroptères**, en fonction de leur localisation.

Par conséquent, les mesures suivantes ont été proposées :

- La mise en œuvre de **mesures de précautions** destinées à éviter une **incidence des travaux d'isolation, et des autres travaux concernant le bâti ancien, sur les chiroptères** (expertise préalable, maintien des accès et fissures favorables, adaptation des traitements des charpentes...),
- La localisation des projets **d'unité de méthanisation hors du périmètre** des sites Natura 2000 du territoire,
- La prise en compte **des enjeux relatifs aux chiroptères le plus en amont possible dans l'étude des projets éoliens**, afin de pouvoir éviter tout risque d'impact sur ces espèces.

Le respect de ces mesures permettra d'éviter toute incidence négative significative des actions du PCAET de l'INSE sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, et par conséquent sur le réseau Natura 2000 dans sa globalité.